

Feux de forêt

Réagir avant le retour des flammes



Laurent de Bertier. © Fransylva



Forêt incendiée dans le Gard en 2022. Grégory Sajdak © CNPF.

Après les Landes en 2022, les regards se sont tournés en 2025 vers le massif des Corbières, dans l'Aude, touché par un incendie dévastateur. Avec l'arrivée de l'automne, profitons de l'accalmie pour entretenir nos forêts et réduire le risque à venir.

La saison des incendies de l'été a été particulièrement précoce et virulente en 2025. Dans le massif des Corbières, dans l'Aude, un méga-feu démarré début août s'est propagé à une vitesse inouïe et a décimé 16 000 hectares de végétation diverse (forêts mais aussi garrigues, friches, vignes...) en un temps record. La région n'avait pas été touchée par un tel phénomène depuis une cinquantaine d'années et nous tenons à assurer les nombreux propriétaires victimes du sincère soutien de Fransylva tant au niveau local que national.

Pour expliquer l'ampleur des dégâts, une combinaison de facteurs. Certains, face auxquels nous sommes relativement démunis, sont démultipliés par le dérèglement climatique : vents violents, sécheresses et températures extrêmes, déficit de précipitations, faible taux d'humidité dans l'air... D'autres, face auxquels nous pouvons agir, alors que neuf feux de forêt sur dix sont d'origine humaine et que 90 % des maisons détruites lors de feux de forêt ont leurs abords peu ou mal débroussaillés¹.

Les incendies en forêt sont l'affaire de tous. La sensibilisation demeure essentielle pour faire appliquer l'interdiction des feux, des barbecues, l'utilisation d'engins thermiques en période sensible ou encore le respect des obligations légales de débroussaillage (OLD), premiers remparts contre la propagation des flammes. Une gestion adaptée de nos forêts et des aménagements de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) sont également indispensables.

Les forestiers disposent de multiples leviers d'action : limitation (voire interdiction dans les zones les plus à risques) des rémanents et branchages après les coupes, création de pistes, de réserves d'eau, de pare-feu... Au près des représentants de l'État comme des médias, Fransylva remet régulièrement certaines propositions sur le devant de la scène : l'installation systématique de caméras de détection, l'amélioration de l'accès aux points d'eau, l'introduction d'une zone tampon inconstruite à moins de 50 mètres de bois dans les documents d'urbanisme ou encore l'obligation d'équiper les véhicules d'extincteurs.

Ainsi, n'attendons pas le retour des flammes pour réagir ! Fransylva, aux côtés du CNPF, accompagne

“ La sensibilisation demeure essentielle pour faire appliquer l'interdiction des feux, des barbecues, l'utilisation d'engins thermiques en période sensible ”

quotidiennement les particuliers pour la gestion durable de leurs forêts et pour la reconstitution des parcelles touchées par les flammes. Dans les Corbières, après avoir observé la nature reprendre vie, il faudra mettre en œuvre une sylviculture « défensive », afin de limiter les risques dans ces zones régulièrement sujettes aux incendies. Quels que soient les forêts et les

travaux envisagés, des financements existent pour aider au renouvellement et les équipes de Fransylva Services sont disponibles pour assister les propriétaires. Rappelons enfin qu'en forêt privée le propriétaire forestier est responsable sur le plan juridique des dommages causés à autrui par lui-même ou ses arbres – la souscription à un contrat d'assurance responsabilité civile (RC) est indispensable (et comprise dans l'adhésion à Fransylva), et la souscription à un contrat complémentaire « dommages » est recommandée pour sauvegarder la valeur de son patrimoine et des investissements réalisés.

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

SUIVEZ FRANSYLVA SUR :



¹ Selon le ministère de la Transition écologique.